

Les événements significatifs déclarés à l'ASNR en juin 2026

2.7.2026 - | EDF

En juin 2026, la Direction de la centrale nucléaire de Golfech a déclaré 3 événements significatifs à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR). Ces événements n'ont pas eu de conséquence réelle sur la sûreté des installations, la sécurité du personnel ni l'environnement.

Sûreté :

Événement déclaré le 23 juin (niveau INES 0) - Non-respect d'une règle d'exploitation

Le 22 juin, l'unité de production n°2 de la centrale est mise à l'arrêt en anticipation pour respecter l'arrêté du 18 septembre 2006*. Lors de ces opérations, le flux neutronique dans le réacteur passe légèrement et pendant une durée limitée (1m25s) sous le seuil défini par une règle d'exploitation. En pareil cas, la conduite à tenir aurait dû être la convergence du réacteur ce qui n'a pas été effectué.

Cet événement n'a eu aucun impact réel sur la sécurité du personnel et la sûreté des installations, il a toutefois été déclaré le jeudi 25 juin 2026 à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR), au niveau 0 de l'échelle INES qui en compte 7.

* L'arrêté du 18 septembre 2006 autorise Electricité de France à poursuivre les prélèvements d'eau et les rejets d'effluents liquides et gazeux pour l'exploitation du site nucléaire de Golfech.

Radioprotection :

Événement déclaré le 23 juin (niveau INES 0) - Travaux sans dosimètre passif et actif

Le 17 juin, deux intervenants accèdent en zone contrôlée, de l'unité de production n°1, afin de réaliser une activité de contrôle.

Comme le prévoit l'organisation du chantier, ils sont munis d'une pochette FME* contenant leurs dosimètres (passifs et opérationnels) ainsi que leur régime de travail radiologique.

Avant leur entrée dans le bâtiment réacteur, les intervenants s'équipent de protection individuelle (EPI) spécifiques à l'activité. Lors de cette étape, l'un des deux intervenants retire sa pochette FME et la laisse involontairement à l'entrée du sas d'accès.

Quelques minutes plus tard, l'oubli est détecté par les équipes d'intervention, qui contactent les deux salariés de l'entreprise partenaire. Après avoir mis leur chantier en sécurité, l'intervenant a pu retrouver sa pochette.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la santé du personnel, étant donné que le deuxième intervenant possédait son dosimètre passif et actif. Il a toutefois fait l'objet d'une déclaration le mardi 23 juin 2026, à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), en tant qu'événement significatif radioprotection (ESR), au niveau 0 de l'échelle INES qui en compte 7.

FME : Foreign Material Exclusion (Exclusion de corps étrangers)

* Pochette FME : c'est une pochette spéciale utilisée pour éviter l'introduction d'objets étrangers (outils, vis, déchets, poussières...) dans des équipements sensibles (turbines, circuits, machines,

etc.).

Événement déclaré le 25 juin (niveau INES 0) - Accès possible dans une zone de tir radiologique

Un tir radiologique a été réalisé le 12 juin avec un plan de balisage inadapté, conduisant un défaut d'intégrité de celui-ci. L'accès possible dans la zone d'opération était situé au niveau d'une crinoline du chemin de ronde du pont polaire, dans le bâtiment réacteur de l'unité n°1.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la santé du personnel. Aucun salarié n'est entré dans la zone d'opération lors du tir radiologique. Il a toutefois fait l'objet d'une déclaration le jeudi 25 juin 2026, à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), en tant qu'événement significatif radioprotection (ESR), au niveau 0 de l'échelle INES qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-golfech/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-golfech/les-evenements-significatifs-declares-a-l-asnr-en-juin-2026>